



Paris, le 30 juin 2010

## Compte rendu FORCE OUVRIÈRE de la réunion du comité de concertation sur l'ingénierie du 30 juin 2010

Cela faisait un an que l'administration n'avait pas réuni cette instance mise en place au lendemain de la décision dogmatique d'arrêter les prestations d'ingénierie publique fin 2011.

En préambule à cette réunion destinée à faire un point d'étape sur le redéploiement des capacités d'ingénierie en région (en d'autres termes de nous présenter l'avancement de ce plan social), nous avons fait la déclaration suivante :

### **Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE :**

**« Les collectivités territoriales : moteurs d'une nouvelle ingénierie publique. »**

*Ce rapport s'adresse aux élus des plus de 30 000 communes ou groupements de communes de France qui n'ont pas la capacité d'organiser leurs propres services d'ingénierie. Il aurait pu s'intituler « **chronique d'une mort annoncée de l'ingénierie publique d'Etat** »...*

*C'était le vieux monde. Les plus anciens des élus en sont, à tort ou à raison, nostalgiques. Dans ce temps, les services publics irriguaient les campagnes. Le maire bénéficiait du premier conseil et de l'expertise de l'ingénieur de subdivision de la devenue mythique DDE (direction départementale de l'équipement). Les discussions techniques se déroulaient souvent dans un climat cordial. Les dossiers étaient préparés et les chantiers étaient suivis à des coûts adaptés aux moyens des petites communes. La direction départementale de l'agriculture pour sa part accompagnait les programmes d'amélioration des réseaux de distribution d'eau potable de la conception des travaux aux contrôles des factures, elle garantissait le sérieux des projets dans le respect des normes du moment. Ce monde semblait immuable, être un aboutissement. Qui aurait pu imaginer un seul instant qu'il n'existerait plus un jour en France de ministère de l'équipement, ni même simplement de direction des routes ?*

*Mais des forces se sont mises en mouvement. L'Europe et ses directives dont le rôle fut peut-être moins exclusif que je ne l'imaginai au début de ce travail, la remise en cause des conditions d'exercice de l'ingénierie publique par la Cour des comptes posant de fait la question de la légitimité même de celle-ci, les affirmations par l'ingénierie privée d'une concurrence déloyale, l'évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat. L'ingénierie publique déjà redéfinie s'inscrivait alors dans le cadre des marchés publics mais elle était toujours présente. De nouvelles décisions d'Etat fondées essentiellement sur des considérations financières, à travers la première étape de la révision générale des politiques publiques (RGPP), allaient apporter le coup de grâce : au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services de l'Etat n'exerceront plus aucune mission de type assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre en dehors du conseil apporté dans le cadre de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT).*

*Cassure brutale vers un monde nouveau. La notion de concurrence devient la référence absolue. Le vide soudain autour de beaucoup d'élus. « Je me suis senti abandonné. Vouloir rompre le contrat signé en 2006 et m'avertir soudainement, alors que nous sommes à la phase d'élaboration du dossier nécessaire à la mise en concurrence me désespère » écrit le maire d'une commune de l'Aisne.*

*Pourtant la multiplication des lois et normes, la complexification technique et juridique des dossiers, la prise en compte des orientations de développement durable, la nécessité de projets qui abordent les aspects de gestion et de maintenance exigent une ingénierie de plus en plus performante, seule garante d'une bonne élaboration des dossiers et d'une exécution de travaux de qualité. Sont perceptibles les dangers de prestations intellectuelles qui ne seraient soumises qu'à la seule loi de la concurrence sans aucune référence à des missions de service public, les dangers de la perte de connaissance du terrain local. Apparaît vite la difficulté de trouver un modèle économique viable pour des prestations en direction de petites communes dans des territoires peu denses. Apparaît, à un autre niveau, le danger de perte de compétences de l'Etat dans notre pays d'ingénierie publique et où ont émergé de grands groupes mondiaux privés de travaux publics.*

*Plusieurs recommandations sont formulées. Deux d'entre elles reposent sur l'appréciation du département comme niveau souvent le plus pertinent pour l'organisation d'une nouvelle ingénierie publique, à côté de celle déjà existante dans les villes ou agglomérations. Ce constat n'est pas sans intérêt au moment d'une nouvelle définition du rôle des collectivités territoriales.*

*Cependant si l'ingénierie publique de demain appartiendra aux collectivités territoriales ou disparaîtra totalement, le rôle de l'Etat, à travers son réseau scientifique et technique, demeurera indispensable et déterminant. L'Etat prestataire s'éteint progressivement quand s'affirment ses missions d'impulsion, d'animation, de contrôle. La mission **d'Etat expert**, dans un contexte d'ouverture aux collectivités, est un fondement indispensable pour cette nouvelle ingénierie publique que les élus espèrent et attendent à côté de l'ingénierie privée. »*

**Cette introduction dont nous venons de vous donner lecture est l'introduction du rapport Daudigny publié hier (<http://www.senat.fr/notice-rapport/2009/r09-557-notice.html>).**

**Nous le reprenons à notre compte dans la mesure où il retrace point par point l'analyse développée par FORCE OUVRIÈRE depuis l'annonce de ces abandons.**

**Le seul tort que nous avons alors : celui d'avoir raison trop tôt !**

**La question principale à laquelle une réponse pourrait donner du sens à cette réunion est : « *Et maintenant, que fait-on ?* »**

Le président n'ayant rien d'autre à nous apporter comme réponse que ce que nous savions déjà -la plupart du temps parce qu'on l'a appris « par la bande »-, nous lui avons solennellement indiqué que nous n'étions pas venus pour prendre note de décisions déjà prises ailleurs et servir ainsi de simple relais d'information vers les personnels ... pour les aider à se faire à l'idée de ce plan social !

Nous lui avons dit qu'il était heureux qu'il ait organisé cette réunion aujourd'hui car cela l'a contraint à nous communiquer enfin la note conjointe des secrétaires généraux du MEEDDM et du MAAP du ... 3 mars dernier !

Le document de présentation prévoit d'engager la reconversion des agents le plus souvent ... plusieurs mois après leur redéploiement !

Nous sommes dans la même situation que ce gouvernement d'un pays étranger qui déciderait qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour des questions de sécurité routière, les voitures rouleraient à gauche en maintenant la priorité à droite (comme en Grande-Bretagne, où il apparaît que la visibilité est améliorée dans les intersections).

Et qui aurait dans le même temps arrêté par avance le principe selon lequel, si l'expérimentation s'avérait probante, les camions rouleraient aussi à gauche ... à compter du 1<sup>er</sup> juillet suivant !

De même il est fait état dans les documents présentés de la mobilisation future de l'ENTE, mais le président a refusé de nous indiquer comment et avec quels moyens.

Enfin il est prévu de mobiliser également les CVRH dont personne ne peut nous assurer que ces structures « ectoplasmiques » (pour reprendre l'expression récente d'un directeur de CIFP qui s'ignore) existeront encore au moment où ces redéploiements seront achevés.

Sur ce dernier point (comme sur les menaces qui planent également sur le devenir de l'ATESAT), nous espérons vivement ne pas avoir, là aussi, raison trop tôt au moment où d'autres commencent à voir se profiler les dangers dont nous alertons les personnels de feues les cellules Gueparh de longue date...

C'est pourquoi, si d'autres ont souhaité rester dans cette vraie-fausse instance de discussions, **les représentants FORCE OUVRIÈRE ont quitté la séance** pour ne pas avoir à s'engager bientôt dans la négociation ... du poids des chaînes, s'il venait à l'idée du gouvernement de rétablir l'esclavage !

**Si la période est peu propice à la mobilisation en cette veille du mois de juillet, nous invitons les personnels à se préparer à se mobiliser dès la rentrée contre ces attaques préparées en cette période que l'on aurait appelée il y a quelques années encore « trêve estivale » !**